



DELIBERATION N° 2024-24

Objet : Convention de coopération pour la mise en œuvre du programme de restauration des mares inscrit au contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029

Le 13 décembre 2024 à 14H

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 28/11/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Thierry GIMENEZ, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Jean FARIZY, Daniel FOREST (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

M. le Président rappelle que le contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 prévoit un volet dédié à la restauration des mares, afin de concilier préservation de la ressource en eau, usages agricoles et préservation de la biodiversité (action Action B321 : Restaurer les mares). Ce programme est réalisé en partenariat avec des experts naturalistes (SHNA sur la partie Saône et Loire, FNE sur la partie Loire et LPO sur la partie Rhône), pour définir les travaux à réaliser et assurer leur suivi sur plusieurs années.

Il est nécessaire de passer une convention de coopération avec ces structures pour définir les modalités de ce partenariat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de convention annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le président à signer la convention ;

DIT que la dépense sera prévue au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **17 DEC. 2024**
Publié le : **17 DEC. 2024**

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

